



Issu de la création en 1900 d'une Colonie Familiale accueillant en placement familial des malades mentaux, le **Centre Hospitalier d'Ainay le Château** est un établissement spécialisé en psychiatrie couvrant le secteur 03G07.

L'établissement présente une particularité par la présence importante d'un service **d'Accueil Familial Thérapeutique** (540 places) qui organise, en hospitalisation libre, la prise en charge de patients adultes souffrant de troubles mentaux.

Il accueille par ailleurs une unité d'hébergement de soins de longue durée.

QUELQUES DONNEES CONCERNANT LE CENTRE HOSPITALIER

- Activités du centre hospitalier
 - ▶ Psychiatrie adulte
 - ▶ Prise en charge de personnes âgées dépendantes

- Différents effectifs
 - ▶ Accueillants familiaux thérapeutiques : 181
 - ▶ Personnel : 296
 - ▶ Patients : 335 dont 298 en AFT
 - ▶ Résidants : 40

- Etat prévisionnel recettes et dépenses autorisé pour l'exercice 2018
 - ▶ 23 917 964,28 € : (compte de résultat principal)
 - ▶ 2 289 958,00 € : (compte de résultat annexe USLD)

- Tarifs
 - ▶ Hospitalisation complète intra : 178,29 €
 - ▶ Hospitalisation complète en accueil familial thérapeutique : 156,01 €

COMPOSITION DU CORPS MEDICAL

D ^r Philippe PAULINO	Psychiatre, Président de la Commission Médicale d'Etablissement	<i>tps plein</i>
D ^r Violaine TRAMIER	Pharmacien, vice-présidente de CME	<i>tps plein</i>
D ^r Jean-Bosco CIMPAYE	Psychiatre	<i>tps plein</i>
D ^r Salah DOUADI	Psychiatre	<i>tps plein</i>
D ^r Majid SID-ATMANE	Psychiatre	<i>50%, partagé avec le CH de Montluçon</i>
D ^r Doïna-Sanda DIACONESCU	Généraliste, addictologue	<i>tps plein</i>
D ^r Boniface GIFFO	Généraliste, référent hygiène	<i>tps plein</i>
D ^r Azouz ZEGGARI	Généraliste	<i>tps plein</i>
D ^r Ahmed KEHLI	Gériatre	<i>tps plein</i>
D ^r France ROCHEREAU	Pharmacien, maqapem	<i>tps plein</i>
D ^r Marie-Laure DUBOUCHET	Médecin DIM	<i>par convention avec le CH de Montluçon - tps partiel</i>

I - LE SECTEUR

La psychiatrie de secteur a un passé beaucoup plus récent que l'accueil familial thérapeutique. Mise en place par la circulaire du 15 mars 1960 qui prône l'accès aux soins au plus près du domicile et une articulation forte entre soins hospitaliers et soins extrahospitaliers, la politique du secteur ne s'est concrétisée que dans les années 1970/75.

En 1988, le schéma départemental d'organisation de l'Allier a défini sept secteurs de psychiatrie adulte articulés autour de quatre axes principaux : Ainay le Château, Montluçon, Moulins et Vichy.

Le secteur imparti au centre hospitalier d'Ainay le Château couvre un bassin au nord-ouest du département de population de 20 000 habitants (Cérilly, Hérisson, Lurcy-Lévis).

Une équipe mobile de psychiatrie (équipe médico-infirmière) permet la prise en charge de personnes âgées du secteur :

- Suivi de patients dans les maisons de retraite des alentours
- Consultations médicales au CHS
- Visites à domicile

II - LES HOSPITALISATIONS EN INTRA

Les hospitalisations psychiatriques en intra se font en fonction des besoins de prise en charge et de leurs durées. Elles se réalisent dans trois services entièrement rénovés et climatisés. L'établissement n'accueille que des patients requérant des soins en hospitalisation libre ou en consultations.

UNITE D'ACCUEIL

20 lits en chambres individuelles et une chambre d'isolement, a pour mission de :

- Prendre en charge sur une courte durée les patients à destination de l'accueil familial thérapeutique
- Prendre en charge les patients du secteur 03G07 nécessitant une hospitalisation en psychiatrie

Origine des patients accueillis

- Secteur 03G07
- Localités proches hors secteur
- Etablissements de soins spécialisés pour une période d'observation d'une semaine avant une prise en charge en accueil familial thérapeutique
- Etablissements régionaux et de toute la France

Activité

- Journées : 4418
- Durée moyenne de séjour : 10,5
- Taux d'occupation : 60,44 %
- Effectif des patients : 7
- Admissions : 409
- Sorties : 414

Moyens humains

- Médecins psychiatres
- Médecins généralistes
- Cadre de santé
- Psychologues
- Infirmiers
- Aides-soignants
- Agents des services hospitaliers

UNITE DE SOINS PSYCHIATRIQUES PROLONGES

30 lits en chambres individuelles, a pour mission :

- Accueil et prendre en charge les patients justifiant de soins psychiatriques prolongés et susceptibles de bénéficier à plus ou moins long terme de structures intermédiaires
- Permet la continuité de l'accueil familial thérapeutique en assurant le relais
- Intervention sur les zones d'AFT en dehors des heures de présence des infirmiers référents
- Prise en charge des urgences vitales pour les patients de l'AFT, mais aussi pour certains patients de l'intra (chambre d'urgence)

Activité

- Journées : 9066
- Durée moyenne séjour : 101,8
- Taux d'occupation : 82,78 %
- Effectif des patients : 25
- Admissions : 62
- Sorties : 64 dont 1 décès

UNITE MEDICALISEE

10 lits en chambres individuelles dont 2 lits aménagés pour des patients contagieux et/ou porteurs de BMR (mise en place de SAS), a pour mission :

- Accueil et prise en charge les patients présentant des pathologies somatiques exigeantes en soins médicaux et infirmiers

Activité

- Journées : 2100
- Durée moyenne séjour : 9,5
- Taux d'occupation : 57,51 %
- Effectif des patients : 3
- Admissions : 216
- Sorties : 217 dont 1 décès

Moyens humains partagés entre l'USPP et l'UM

- Médecins psychiatres
- Médecins généralistes
- Psychologues
- Cadre de santé
- Infirmiers
- Aide médico-psychologique
- Aides-soignants
- Agents des services hospitaliers

III - L'ACCUEIL FAMILIAL THERAPEUTIQUE

C'est le plus souvent par cette activité que le Centre Hospitalier Spécialisé d'Ainay le Château est connu. Si celle-ci est ancienne et importante, le mode de prise en charge qu'elle représente a beaucoup évolué ces dernières années, s'appuyant notamment sur une réglementation récente.

Le Programme Régional de Santé adopté par l'ARS Auvergne reconnaît à l'établissement la possibilité, dû à sa maîtrise de cette prise en charge spécifique, d'accueillir des patients de toutes les régions.

L'établissement organise l'accueil familial thérapeutique des malades mentaux adultes des deux sexes.

L'objectif de l'AFT est de favoriser la réadaptation et la réinsertion du patient. Il associe, prise en charge dans une famille et prise en charge institutionnelle.

Il offre à des patients ne pouvant vivre seuls, mais ne justifiant pas pour autant de soins en milieu fermé, une prise en charge thérapeutique dans un milieu familial substitutif stable, en vue notamment d'une restauration de leurs capacités relationnelles, d'autonomie et de resocialisation.

L'Accueil Familial Thérapeutique assure une prise en charge de patients adultes qui ont le statut d'hospitalisé.

Seule l'hospitalisation libre permet ce type de soins.

Ce mode de prise en charge s'adresse en priorité, dans l'ordre suivant, aux personnes qui résident

- Dans l'arrondissement de Montluçon
- Dans d'autres arrondissements du département de l'Allier
- Dans la région Auvergne
- Dans la France entière

L'admission passe alors, par un accord entre l'établissement du secteur d'origine du patient et le Centre Hospitalier Spécialisé d'Ainay le Château. Le projet thérapeutique du patient détermine la durée de l'accueil, à plus ou moins long terme. Les modalités d'admission et le projet sont vus en concertation avec l'établissement adresseur et le patient.

- Contact en vue d'une admission en Accueil Familial Thérapeutique : 04 70 02 26 33

Moyens humains et réseau AFT (5 antennes)

- | | |
|------------------------------|---|
| ■ Médecins psychiatres | ■ Cadres de santé |
| ■ Médecins généralistes | ■ Infirmiers |
| ■ Psychologues | ■ Agents des services hospitaliers |
| ■ Cadres supérieurs de santé | ■ Accueillants familiaux thérapeutiques |

L'accueil est réalisé par des familles réparties dans un rayon de 30 kilomètres sur les départements de l'Allier et du Cher. Les accueils familiaux thérapeutiques sont regroupés en zones en fonction de leurs implantations géographiques. Ils présentent tous des qualités de confort matériel régulièrement évaluées (chambres individuelles, salles de bains, etc.).

Le responsable de l'accueil au sein de la famille est un salarié. A ce titre, il bénéficie d'une formation et participe à la mise en œuvre des projets thérapeutiques des patients qui lui sont confiés.

Les zones sont regroupées autour d'une antenne. C'est également le lieu où s'organise le travail de l'équipe infirmière. Les cadres en charge de ces zones sont ponctuellement présents dans les différentes antennes.

Le suivi de chaque zone est sous la responsabilité d'un infirmier. Référent des patients, il assure auprès d'eux un rôle d'infirmier en santé mentale. Mais ce qui fait la particularité de la fonction dans ce mode de prise en charge est la relation avec l'accueillant. Relation qui se met en place pour et par le patient.

L'infirmier de par sa position sur le terrain au quotidien, est l'interlocuteur privilégié de l'accueillant. L'équipe dont l'infirmier est la partie la plus proche de l'accueillant, est interprofessionnelle et rassemble cadres de santé, infirmiers, psychologues, assistantes sociales, médecins généralistes, psychiatres.

L'Accueil Familial Thérapeutique comprend **180 accueillants** (380 lits) répartis sur 17 communes de l'Allier et 17 communes du Cher.

Activité

- | | |
|---------------------------------|-------------------------------|
| ■ Journées : 113 022 | ■ Effectif des patients : 298 |
| ■ Durée moyenne séjour : 114,40 | ■ Admissions : 706 |
| ■ Taux d'occupation : 80,20 % | ■ Sorties : 692 |

IV - ERGOTHERAPIE

Ce service s'inscrit dans le continuum de la prise en charge du patient d'intra et de l'AFT. Des activités d'ergothérapie peuvent compléter la prise en charge des patients. Selon les projets thérapeutiques et sur prescriptions médicales, différents types d'activités de production, création ou sportive sont proposés (jardin, bar, dessin, imprimerie, encadrement, vannerie, magasin, lingerie, bricolage artistique, travail à façon, etc.) en vue d'une resocialisation. 11 ateliers fonctionnent. Un enseignant en activités physiques adaptées a mis en place des cycles d'activités d'autonomisation, sportives et posturales.

Un service de cars (Ergobus) assure le transport des patients hospitalisés en AFT avec des horaires et des lieux de ramassage précis, deux fois par jour et sur deux lignes différentes. Les patients ont la possibilité de prendre leurs repas au self. La fréquentation des ateliers est d'environ 240 patients.

Moyens humains

- Infirmiers
- Aide médico psychologique
- Moniteurs éducateurs
- Moniteur éducateur sportif

V - PRISE EN CHARGE DES PERSONNES AGÉES DÉPENDANTES

UNITE DE SOINS LONGUE DUREE

Créée en 1998, pour répondre aux besoins de prises en charges des personnes âgées, elle peut accueillir 40 personnes de différents niveaux de dépendance. Sa mission est d'assurer une prise en charge globale, médicale, sociale et psychologique des personnes âgées d'au moins 60 ans, ayant perdu leur autonomie de vie et dont l'état de santé nécessite une surveillance médicale constante ou un traitement d'entretien continu.

Les personnes âgées de moins de 60 ans peuvent être accueillies après dérogation du Conseil Départemental de l'Allier. Cette structure a une triple tarification : hébergement, dépendance et sanitaire. L'Unité de Soins de Longue Durée a un statut différent des autres services de l'établissement. Elle possède son propre budget et un règlement de fonctionnement spécifique à l'USLD. La convention tripartite a été signée le 5 janvier 2009 pour une durée de 5 ans.

L'USLD, lieu de vie, de prise en charge de la dépendance, de soins et de prévention, comprend 40 chambres individuelles climatisées avec salles de bains particulières, lits médicalisés équipés d'un raccordement oxygène, prises télévision et téléphone, articulées autour de lieux de vie collectifs. Il est possible d'accueillir des proches, pour visites et repas et d'apporter du petit mobilier personnel (fauteuil, table, commode, bibelots, etc.). Ce mobilier doit être compatible avec l'état de santé du résidant, la superficie des lieux, la sécurité, l'organisation des soins et recevoir l'accord de la direction.

L'admission s'effectue sur acceptation d'un dossier médical et administratif préalablement constitué. Un contrat de séjour est signé par le résidant ou son représentant légal et le directeur de l'établissement.

- Contact en vue d'une admission en Unité de Soins de Longue Durée : 04 70 02 26 15

Activité

- Journées : 14458 dont 194 journées de garde de lit
- Durée moyenne séjour : 273
- Taux d'occupation : 99,03 %
- Effectif des résidants : 40
- Admissions : 13
- Décès : 11
- Sorties : 2

Moyens humains inclus dans la convention tripartite

- 0,60 médecin généraliste
- 0,15 cadre supérieur de santé
- 1 cadre de santé
- 5,91 infirmiers
- 13,76 aides-soignants
- 11,25 agents des services hospitaliers
- 1 animateur
- 0,25 assistante sociale
- 0,25 kinésithérapeute
- 0,55 psychologue
- 0,10 pharmacien
- 0,20 préparateur en pharmacie
- 2 lingerie
- 2,60 cuisine
- 0,20 services techniques
- 1 administratif

Tarifs arrêtés par le Conseil Départemental

- Hébergement : + 60 ans : **51,96 €** - 60 ans : **78,17 €**
- Dépendance : GIR 1/2 : **31,61 €** GIR 3/4 : **13,59 €** GIR 5/6 : **7,69 €**

Tarifs journaliers soins

- + 60 ans GIR 1/2 : **79,90 €** + 60 ans GIR 3/4 : **69,60 €**

CME - Commission Médicale d'Établissement
 CSIRMT - Commission de Soins Infirmiers Rééducation Médico-Techniques
 CTE - Comité Technique d'Établissement
 CHSCT - Comité Hygiène Sécurité Conditions de Travail
 CDU - Commission Des Usagers



DIRECTRICE
 Rosine NIGON-MANSARD

SECRETARIAT
 Catherine LEMAIRE
 (secrétariat de direction)

DIRECTOIRE

CONSEIL DE SURVEILLANCE



